



Fondé en 1893

LE JOURNAL DE ROUBAIX TOURCOING



Fondé en 1893

6 PAGES
5 CENTIMES

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50
Autres Départements... 5 fr. 50
Paris... 6 fr. 50

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Jedi 20 MAI 1909

Les Mineurs ET LES POUVOIRS PUBLICS

On ne fera pas le reproche aux mineurs de France de manquer de méthode, d'esprit pratique, et de partir en guerre sans avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de conciliation.

Après toute une semaine passée à étudier les différentes résolutions qui lui étaient soumises, le Congrès national de Lens a arrêté un texte définitif et chargé cinq de ses membres, les citoyens Barthelemy, Berthou, Tournel, Cahala et Merzet de le présenter aux pouvoirs publics au nom de la corporation.

Les revendications très fermes du prolétariat minier empruntent aux circonstances actuelles une importance qui n'échappera à personne. Les voici :

- 1° Rétroactif de 2 francs par jour à 50 ans d'âge, après 25 années de services ; rétroactif proportionnelles ;
- 2° Journée de huit heures ;
- 3° Repos hebdomadaire ;
- 4° Cumul des pensions de retraites et accidents ;
- 5° Suppression de la saisie-arrest ;
- 6° Réforme de la législation de 1894 sur les caisses de secours.

Il n'y a dans ce programme rien de subversif ni de révolutionnaire. Le mineur de profession — je parle de celui qui nait, qui vit, qui meurt dans la corbeille — a le droit de prétendre au repos à l'âge de 50 ans, après trente ou trente-cinq années du plus déprimant des labeurs. Par son travail, il a aidé au développement de l'industrie, il a été un des facteurs principaux de la richesse sociale, et en demandant deux francs par jour pour finir sa triste vie, il ne réclame rien de ce qui ne lui soit dû par la société.

En demandant à ne faire que huit heures par jour, courbé dans la faille étroite, au milieu des mauvais airs et des courants pernicieux, l'ouvrier mineur fait encore preuve d'un excellent caractère, quand on songe que le plus gros produit de son travail se fond au gré du vent pour le plus grand plaisir des actionnaires qui ne font rien, quant au repos hebdomadaire, il n'y a que les réactionnaires des chambres de commerce pour trouver drôle qu'un travailleur ose formuler pareille prétention.

Ainsi donc, les pouvoirs publics sont saisis des revendications d'une des corporations les plus importantes, de celle justement dont on vante la sagesse et la méthode.

Que veulent-ils faire ?

Le projet limitant à huit heures la durée du travail dans les mines est le digne pendant de celui qui a été voté au Sénat depuis deux ans. Il suffirait que le gouvernement exprimât énergiquement sa volonté de le voir aboutir pour qu'il sortît bientôt des cartons poussiéreux où l'ont inhumé des parlementaires amis des Compagnies. Un geste suffit, Le fera-t-on ?

Le voilà bien, cependant, le moyen de faire l'apaisement, de prouver à la classe ouvrière consciente, ennemie de la violence, que le crédit qu'elle a fait à la République était bien placé.

Après chaque congrès corporatif, si ces réceptions quelque peu pompeuses que l'on fait aux délégués des travailleurs, nos ministres, la porte de leur cabinet fermé, n'oubliaient pas aussi facilement la visite que les travailleurs viennent de leur faire, le pays ne serait pas, comme il l'est en ce moment, agité, troublé, divisé par les passions maisonnées des partis du recul et du chambardement.

Les mineurs, pour ne citer que ceux-là, sont victimes d'une véritable spoliation en ce qui concerne les caisses de secours. Ils veulent que cela cesse, comme ils veulent aussi que cesse l'exploitation immorale en matière de saisies-arrests. Ils veulent aussi, s'ils sont blessés, que la pension acquise par le travail ne se confonde pas avec la pension d'accident, pour procurer quelques centaines de francs de plus à des sociétés capitalistes qui remuent les millions à la pelle. Enfin, ils réclament un peu de repos pour ne pas être obligés de passer les trois quarts de leur existence au fond des puits, dans l'air irrespirable, dans la nuit, loin de tout.

Tout homme de cœur trouvera que ces revendications n'ont rien d'exagéré, que dans un état social bien organisé elles ne présenteraient encore qu'un minimum de bien-être. Pourquoi faut-il que depuis si longtemps nos congrès soient obligés de renouveler vœux et démarches.

Les journaux rapportent que la délégation du Congrès a reçu le meilleur accueil dans les ministères, qu'elle a emporté la promesse d'un prompt examen de ses légitimes doléances. S'il était vrai que le pouvoir fit quelque chose, non seulement pour les mineurs, mais pour tous ceux qui produisent et souffrent, l'orage serait vite apaisé, et nous n'aurions plus besoin qu'à poursuivre dans la paix et dans la légalité notre marche vers le but idéal.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Hier & Aujourd'hui

Le discours de Niel à Lens

Nous nous y attendions bien ? Niel a été décrété traître et forban par les anarchistes de la C. G. T. pour son discours de Lens. L'ineffable Pataud a porté au meeting de « l'Égalité » la formule de l'excommunication majeure lancée contre le secrétaire général de la Confédération. Il est grand temps a-t-il déclaré, que la classe ouvrière balaye tous ces fonctionnaires syndicaux ! Il lui faut aujourd'hui des hommes incapables de commettre une trahison.

Quel est le crime de Niel ? Il a eu tout d'abord le courage de déclarer que le prolétariat n'est pas assez organisé pour opposer victorieusement ses forces à celles du capital. Il a eu le courage de reconnaître que dans ces conditions le Comité Confédéral n'avait sur le prolétariat qu'une action très limitée. On comprend que le Pataud et les Griffuelhes qui ne vivent que du bluff, ne soient satisfaits.

En attendant que les organisations syndicales « où il ne faut pas seulement des cadres mais des soldats », Niel ajoutait : « il n'y a pas de honte à déclarer qu'en France, l'organisation est loin d'avoir acquis la puissance qui permettra de braver les baïonnettes capitalistes ». Il allait ainsi à l'encontre de la théorie la plus chère aux anarchistes, celle des « minorités agissantes ».

Niel parlait à Lens comme il convient. Ce n'est pas là, au sein d'un Congrès national des mineurs, qu'on pourrait affecter quelque dédain pour la méthode d'organisation puissante adoptée au contact de délégués allemands, anglais et belges dans les congrès internationaux.

Nos bassins du Nord et celui du Pas-de-Calais ont eu du reste les yeux un échantillon du groupement de minorité active et agissante et l'expérience du brouhahaisme à écarter jusqu'au dégoût tous les mineurs. Que les anarchistes, partisans de la théorie catastrophique, méprisent le trésor de guerre constitué par la résistance, la résistance, qu'ils n'aient que des sarcasmes pour le « referendum » qui sonde l'opinion de nos camarades avant d'engager la bataille meurtrière, nul n'en peut être surpris, puisque ces agitateurs de pacotille, comme les appelle Lamendin, disparaissent dès que sonne l'heure du danger et qu'ils vivent grassement des troubles qu'ils déclenchent.

Raca ! pour le militant évolutionniste, qui en préconisant un « syndicalisme syndical » indépendant du parlementarisme, du parti socialiste, lui assigne pour but d'obtenir progressivement la journée de 8 heures, les réformes ouvrières, et toutes les réformes inscrites à la fois dans le programme des organisations syndicales et dans celui des groupements démocratiques.

Niel croit-il vraiment que les réformes économiques puissent être obtenues en dehors de l'initiative parlementaire ? Quant à nous, nous estimons que le syndicalisme doit s'appuyer sur le parti socialiste pour arriver à la conquête de ses revendications. Nous ne le félicitons pas moins de vouloir substituer la méthode réformatrice à l'action violente, au sabotage, à la grève impulsive et inorganisée : c'est d'ailleurs ce que nous lui pardonnons pas Pataud et ses compagnons anarchistes.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

EVASION

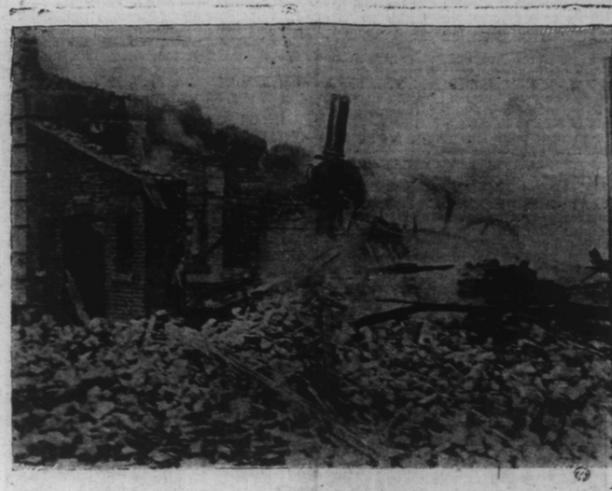
L'homme était cramponné à la chaîne de l'ancre, presque au niveau de l'eau qui effleurait ses pieds.

La nuit était sombre et l'obscurité ne permettait pas de le distinguer, collé contre la muraille du ponton qui, sur la rade de Cayenne servait de prison aux forçats.

Il relevait ses jambes la plus possible, car il n'ignorait pas que la mer était pleine de requins, et là, suspendu au dessus des vagues, retenait son souffle, il attendait qu'on s'aperçût de son évasion.

Tout à coup, il entendit du bruit sur le pont du vieux vaisseau devenu bague après avoir promené sur les océans le pavillon de la France. Au dessus de sa tête on courait, des lumières se montraient au sabord ; puis, un coup de canon retentit, annonçant la fuite d'un forçat.

L'INCENDIE DES DOCKS DE LILLE



CE QUI FUT LA SALLE DES GENERATEURS (Voir nos Informations en 2e page)

Alors, tous deux se regardèrent jusqu'au fond des yeux, comme pour voir dans leur âme.

— Vous avez donc bien souffert ? fit le capitaine d'un air changé, moins âpre. — Ce n'est rien, horriblement ! Et je ne vous parle pas de ces douleurs physiques ; je vous tais les angoisses que j'ai éprouvées, sans doute, j'ai commis un grand crime, mais vous savez bien que la jalousie seule avait armé mon bras, vous savez bien que je ne suis pas un malheureux vulgaire, vous savez que la justice m'a excusé en partie, puisqu'elle ne m'a pas envoyé à l'échafaud !

— L'échafaud !... que de fois j'ai regretté de n'avoir pas été condamné à mort ! que de fois j'ai regretté de ne pas avoir été pendu ! — Le commandant l'écoutait avec surprise ; il sentait naître dans son esprit une incertitude.

— Tout à coup, il se produisit comme un éclair dans l'obscurité de son cerveau ; la rentrée du malheureux au bague lui apparut, et la pensée de le jeter pantelant sous les bâtons des gardes-chiourme lui fit horreur.

ECHOS

UNE JOLIE REPONSE

On cite une réponse de Normand, faite par un ministre chinois à l'empereur Taï-Taï.

— Ce dernier lui disait : — Qu'est-ce qui est le plus solide ? Ce qui est fragile ? —

— Sire, répondit le ministre, j'ai quatre-vingt ans. Or, j'ai perdu mes dents et j'ai gardé mes jambes.

LA PECHE DE L'AMBRE JAUNE

L'ambre jaune, rejeté par les flots de la mer, ne se trouve que sur une partie de la côte sénégalaise et sur celle du Siam, c'est-à-dire dans les mers du Sud-Est.

Elle a donné, en 1907, un excédent de recettes de 1.881.975 fr. soit une moyenne de 478 fr. au chiffre correspondant de l'année 1906.

LES P. T. T. CHINOIS

Nous n'oublions pas ceux de nos facteurs qui ne sont pas contents de leur sort sur notre terre de France. Ils ont écrit au ministre des Postes, des Télégraphes et des Téléphones, en effet, ne peut pas être facteur rural qui veut, et pour cause. Le candidat d'abord prouve qu'il est très courageux et très robuste, de même que très bon marcheur. On lui fait subir une épreuve qui consiste à parcourir de grandes distances, des montagnes escarpées, des rivières sauvages, des forêts profondes, où des fauves et des brigands ont établi leur demeure. Et il faut qu'il accomplisse, seul, ce voyage périlleux dans un délai déterminé.

L'AGITATION SYNDICALISTE

La grève des Postiers est finie

Le Comité Fédéral se préoccupe de venir en aide aux révoqués. — Violent incident au Conseil de discipline.

Une grève générale sans grévistes

Le Bâtiment seul chôme et encore partiellement. — Les Cheminots et les travailleurs du gaz ne suivront pas le mouvement.

Si la grève générale a semblé avoir été peu effective dans cette dernière journée, elle peut avoir au point de vue de l'organisation ouvrière et de la C. G. T. des répercussions inattendues et sérieuses.

Guérard, secrétaire du Conseil d'administration du syndicat des chemins de fer, publie dans la Tribune de la Voie ferrée de longues explications dont nous donnons les extraits d'autre part et par lesquelles il établit dans « la Voie ferrée » des postiers qu'il a fait les déclarations du meeting de l'Hippodrome et que les fonctionnaires syndicalistes des P. T. T. n'ignoraient pas l'impossibilité pour les chemins de fer de la grève imminente.

D'autre part, au sein même de l'organisation des chemins de fer, il s'est produit déjà de vives discussions. L'élément anarchiste représenté par Le Guennic au dernier congrès, a blâmé Guérard et lui a reproché son modérantisme. Le bruit de la démission du secrétaire du syndicat national, a même couru.

Le Conseil d'administration s'est réuni ce soir. Il se peut qu'une décision fut prise : soit approuver Guérard, soit le blâmer. Dans ce dernier cas, il est à peu près certain que Guérard démissionnerait.

Si, comme c'est probable, Guérard est approuvé par son Conseil d'administration, il ne manquera pas de prendre vivement l'offensive contre les anarchistes ainsi qu'il l'a annoncé dans « la Voie ferrée ».

Nous rendrons, dit-il, aux syndicalistes purs le service de les débarrasser des individus nuisibles. Nous démasquerons les malintentionnés et les suspects ; nous ferons voir leurs actes malhonnêtes et malpropres, nous les mettrons à nu et nous les montrerons tels qu'ils sont dans toute leur laideur.

Les dissensions actuelles pourraient donc amener au sein de la C. G. T. une scission définitive entre les grands syndicalistes réformistes et les syndicalistes à tendances anarchistes.

La grève des P. T. T. est terminée

Le vote de la grève générale n'a nullement arrêté le mouvement des rentrées dans le personnel postier. Or la grève est aujourd'hui presque complètement terminée. Le nombre des grévistes est devenu à ce point insignifiant que l'administration ne juge plus nécessaire de dresser une statistique des rentrées, pour un effectif de 26.400 employés, que 100 défections environ, dont 4 pour le Central télégraphique et 36 à la recette principale.

Dès qu'il aura été pourvu à l'installation des agents remplaçant les grévistes, les nominations en remplacement des services sera assurée comme par le passé.

Chez les ambulants seuls la réorganisation du service subit un retard qu'explique la nécessité de reconstituer les cadres du personnel en raison des nombreuses révolutions qui ont été prononcées.

Pour venir en aide aux révoqués

Le conseil syndical des ouvriers des P. T. T. s'est réuni à deux heures, à son siège social, à l'annexe de la Bourse du travail.

Les postiers révoqués étaient convoqués par le conseil central des P. T. T. pour trois heures, à la Maison des syndicats, boulevard de l'Hôpital, 117. Leur réunion, qui avait d'ailleurs uniquement pour but d'examiner les moyens de venir en aide à ceux qui ont été révoqués, a été très intéressante.

M. Pauron va proposer la création de sous-comités.

La réunion du Conseil de discipline

UN GROS INCIDENT. — VOUS ETES DES LAQAUIS, DIT M. VALLET AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le conseil de discipline des P. T. T. s'est réuni ce soir, à deux heures, pour statuer sur le cas des ouvriers Pauron et Peyrotte ; des commissaires Vallet et Delinon, et du receveur Neveu.

MM. PAURON et PEYROTTE ont fait défaut. Disons tout de suite que leur révoication a été prononcée.

MM. Neveu, Delinon et Martin ont été punis de la peine du déplacement d'office. Un vit incident a marqué l'audition de M. Vallet, commissaire ambulant sur la ligne de l'Ouest. Au lieu d'exposer, comme l'avait fait ses camarades, les raisons qui l'ont poussé à s'associer au mouvement gréviste, il a violemment apostrophé les membres du conseil :

— « Je sais le sort qui m'attend, leur a-t-il crié avec violence. Vous êtes les complices d'un gouvernement de renégats. Vous jetez à la rue des malheureux qui n'ont commis aucun délit ; en cette circonstance, je suis le porte-parole de mes camarades, et je traduis leur indignation. Vous n'êtes pas des juges, mais des laquais ! »

Sur ces mots, M. Vallet ouvrit la porte de la salle et s'en alla, en demandant aux journalistes présents s'ils avaient entendu ce qu'il venait de dire.

Les sabotages

On perquisitionne chez Bastide. Sur commission rogatoire du parquet de Versailles, M. Hamard, chef de la sûreté, a opéré ce matin une perquisition au domicile de Léonce Bastide, 234, rue de Valenciennes, arrêté il y a quelques jours au Vésinet, au moment où il coupait des fils télégraphiques. Cette perquisition a amené la découverte de documents pouvant intéresser l'instruction.

L'ENQUETE A ARRAS

Une demande télégraphique de renseignements a été envoyée par le parquet de Valenciennes au parquet d'Arras concernant un sieur Léonce Bastide, né le 16 mai 1873 à Arras, inculpé de rupture de fils télégraphiques des lignes de Valenciennes à Valenciennes et du Vésinet à Valenciennes. Le dossier de Bastide est en ce moment à la date indiquée, il s'agit du fils d'un ancien facteur. L'individu arrêté a déjà fait plusieurs déclarations reconnues fausses après enquête.

L'organisation du service à la Recette Principale

A la recette principale, où tout le personnel, à de rares exceptions près, a regagné son poste, le travail est des plus intenses.

La suppression des ambulants a entraîné un surcroît de besogne considérable dans les services de réexpédition et de réimpression. Pour que le lecteur puisse en faire une idée, nous croyons devoir indiquer sommairement comment sont organisés ces services.

Pour la réception de la correspondance venant de la province et de l'étranger, Paris est divisé en « vieux Paris » comprenant ses onze arrondissements situés en deçà des boulevards extérieurs, et en « nouveau Paris », comprenant les neuf autres arrondissements. C'est la recette principale qui reçoit et distribue toute la correspondance destinée à « vieux Paris » ; les neuf bureaux centraux des arrondissements extérieurs reçoivent directement des gares leurs correspondances.

En temps normal, le tri de la correspondance par arrondissement est fait en cours de route par les ambulants. La recette principale reçoit ainsi triés les onze paquets pour ses onze arrondissements ou « rayons », tandis que la correspondance des autres arrondissements est transportée directement des gares vers les bureaux centraux.

Depuis mercredi dernier, par suite de la suppression des ambulants, toute la correspondance pour Paris arrive « en vrac » à la recette principale, qui est ainsi obligée de faire elle-même ce qui est ainsi obligé de faire elle-même ce qui est ainsi obligé de faire elle-même ce qui est ainsi obligé de faire elle-même.

Pour parer à ce surcroît de travail, l'administration a été obligée de faire appel aux concours de cent cinquante femmes et d'une cinquantaine d'employés supplémentaires, qui sont occupés au tri et au classement. Néanmoins, en dehors de quelques retards, surtout dans la distribution des imprimés, nous assure que la correspondance journalière a toujours été distribuée et expédiée régulièrement.

Les Postiers et les Cheminots

GUERARD EXPLIQUE L'INTERVENTION DU SECRÉTAIRE DU SYNDICAT NATIONAL AU MEETING DE L'HIPPODROME

La « Voie ferrée » organe du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, publie aujourd'hui un article de Guérard intitulé : « Pourquoi et comment je suis intervenu dans la grève des postiers ».

Dans cet article écrit « sous le coup de l'indignation que lui a causée l'intervention de Subra et de Le Géo, délégués des P. T. T. », au meeting tenu lundi soir par les cheminots, Guérard raconte d'abord de ses camarades, le 14 mai, vers midi, pour lui demander une intervention qui avait pour but d'éviter les « lâchages ».

LE COUP DE FOUER

Comme il se refusait à faire une déclaration qui aurait été contraire à la vérité, M. Lamartine lui dit : « Nous ne vous demandons pas de vous substituer à nous et de faire grève à notre place, mais nous espérons que